

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3480

20 novembre 2014

SOMMAIRE

Amazona Investment III S.à r.l.	167026	Montesa S.A.	166997
Baucenter Decker-Ries	167008	Moviestar S.à r.l.	166998
Black Screen S.à r.l.	167015	Moviestar S.à r.l.	166998
CC Global Investments	167005	Moviestar S.à r.l.	166998
Decker Participations	167008	M-Square Management S.à.r.l.	166994
Delan S.à r.l.	167007	My Place Immobilière S.à r.l.	166999
ESCE S.A.	167039	Networld Distribution S.A.	166999
ESCE S.à r.l.	167039	Nevis Midco S.à r.l.	166999
Franz S.A.	167001	NFD - Niche Fragrance Distribution S.à r.l.	167000
Groth Holding S.à r.l.	167011	NG Luxembourg 5 S.à r.l.	166995
Loic Invest S.A.	166994	Noblestar A.G.	166999
Loic Invest S.A.	166994	Nordica Administration S.à r.l.	167013
Loic Invest S.A.	166994	Nordson Luxembourg S.à r.l.	167000
M25 S.à r.l.	166998	North Africa Consumer Goods S.à r.l. ..	167000
Malabar Fund	166995	Olivier Davreux Architecte	166996
Malabar Management S.A.	166995	Orado Investments S.à r.l.	167040
MARE NOSTRUM Long Term Manage- ment	166996	P.A.L. Management Services	167014
MDC-V Holdings S.à r.l.	166997	Palmyre	166998
Merrill Lynch Equity S.à r.l.	166995	Panthera/Funding Lux 1 S. à r.l.	167014
Mezquita & Associates Soparfi S.A.	166997	Partinverd S.à r.l.	167000
Michaels of Luxembourg S.à r.l.	166996	Prestaserv, s.à r.l.	166994
Monart International S.à r.l.	166997	Salem Investments S.à r.l.	166997
Mondi German Investments	167002		

Loic Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 148.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165688/10.

(140188638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Loic Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 148.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165691/10.

(140188641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Loic Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 148.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165692/10.

(140188642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

M-Square Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 111.507.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014165702/10.

(140188417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Prestaserv, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 99.308.

DISSOLUTION

Par jugement du 24 avril 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

PRESTASERV SàRL, dont le siège social à L-1840 Luxembourg, 11A Bd Joseph II a été dénoncé en date du 30 mars 2009.

Pour extrait conforme

Me Yves WAGENER

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2014165834/14.

(140188370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Malabar Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 151.891.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014165705/10.

(140189143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Malabar Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 151.545.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014165706/10.

(140189142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Merrill Lynch Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 124.670.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 5 septembre 2014

En date du 5 septembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Matthew Fitch, né 9 mars 1974 Bromborough, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet à 5 septembre 2014;

- d'accepter la démission de Monsieur Raymond Blokland, né 29 septembre 1962 Barendrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 33, rue Puits Romain, L-8070, Bertrange Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet à 12 septembre 2014;

- Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mr. Imbert Vianney, Gérant

Mr. Alini Mario, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Merrill Lynch Equity S.à r.l.

Référence de publication: 2014165709/21.

(140188920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

NG Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.901.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2014.

TMF (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014165764/13.

(140188821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Michaels of Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.767.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 22 octobre 2014

En date du 22 octobre 2014, l'associé unique de la Société a pris connaissance de la démission de Johanna van Oort en tant que gérant B avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer Delhia Perez-Garbin, née le 3 mai 1982 à Boulay en France, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- de transférer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'associé unique a également pris connaissance du change d'adresse professionnelle de Claudine Schinker, gérant B, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014165711/21.

(140188461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

MARE NOSTRUM Long Term Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 153.624.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 14 octobre 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Elies CHEMILLIER, Administrateur A, Président, Viale Col di Lana, 12, 20136 Milan, Italie;
- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur B, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

L'assemblée générale du 14 octobre 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Pour MARE NOSTRUM LONG TERM MANAGEMENT

Société anonyme

Référence de publication: 2014165717/21.

(140188868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Olivier Davreux Architecte, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 166.508.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014165768/12.

(140188911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

MDC-V Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 142.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014165719/10.

(140188592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Mezquita & Associates Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 103.462.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014165727/10.

(140189046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Monart International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6979 Rameldange, 130, rue de la Forêt.
R.C.S. Luxembourg B 88.205.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2014165736/11.

(140188862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Montesa S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 34.137.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165738/10.

(140188949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Salem Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 179.566.

EXTRAIT

En date du 26 juin 2014, l'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

- La démission de Charlotte Lahaije-Hultman, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 26 juin 2014.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165863/13.

(140189200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Moviestar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6464 Echternach, 2, rue des Merciers.
R.C.S. Luxembourg B 104.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165743/10.

(140188566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Moviestar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6464 Echternach, 2, rue des Merciers.
R.C.S. Luxembourg B 104.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165744/10.

(140188573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Moviestar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6464 Echternach, 2, rue des Merciers.
R.C.S. Luxembourg B 104.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165745/10.

(140188582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

M25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 114.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165749/9.

(140188777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Palmyre, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 103.826.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

En date du 10 Octobre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'actionnaire unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister;
- L'associé unique décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 10 Octobre 2014 au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 Octobre 2014.

Référence de publication: 2014165785/15.

(140188309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

My Place Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Helmsange, 16, Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 133.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014165748/10.

(140188330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Networld Distribution S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 121.805.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La société anonyme Networld Distribution S.A., dont le siège social à L-1855 Luxembourg, 46 a, Avenue J.F Kennedy, a été dénoncé en date du 15 janvier 2008

Par jugement rendu en date du 16 octobre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée, ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial et met les frais à charge du Trésor.

Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans au moins au 14, rue du Bois, L-3980 Wickrange.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2014165751/18.

(140189278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Noblestar A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 19.650.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 20. Oktober 2014

Es wurde wie folgt beschlossen:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 1. Oktober 2014, den Gesellschaftssitz an folgende Adresse zu verlegen: L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 1.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 24. Oktober 2014.

Für NOBLESTAR A.G.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014165765/16.

(140189271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Nevis Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 188.952.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69491 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165754/10.

(140188574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Nordson Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 515.500,00.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 148.426.

—
EXTRAIT

Suite à une convention privée signée en date du 20 octobre 2014, les 5.155 parts sociales que détenait Nordson Holdings Gibraltar Ltd Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148231, dans la Société, ont été transférées à Nordson Germania Ltd. & Co. KG, une société (Kommanditgesellschaft) constituée et régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 42-44 Heinrich-Hertz-Straße, 40699 Erkrath, Allemagne, et enregistrée auprès du Tribunal d'arrondissement de Wuppertal sous le numéro HRA 23797.

Dès lors, les 5.155 parts sociales, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont désormais détenues par Nordson Germania Ltd. & Co. KG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Le mandataire

Référence de publication: 2014165756/21.

(140188841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

North Africa Consumer Goods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165757/9.

(140188425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

NFD - Niche Fragrance Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.
R.C.S. Luxembourg B 181.160.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165761/9.

(140188342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Partinverd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.700.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.360.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2014 que:

1. L'associé PARTINVERD S.à r.l. a transféré son siège social du 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2014165828/15.

(140188331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Franz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 174.285.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,
LE SIX OCTOBRE.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FRANZ S.A.», ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B174285, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 529 du 4 mars 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant à Nothomb.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée, demeurant à Habay.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit TASSIGNY prénommé.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que sur les cinquante-neuf mille (59.000) actions ordinaires et cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-seize (57.996) actions préférentielles avec rachat obligatoire sans droit de vote, représentant l'intégralité du capital social, les cinquante-neuf mille (59.000) actions ordinaires ayant droit de vote sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle à 89B, rue Pafebruch, à L-8308 Capellen, Commune de Mamer et modification subséquente de la première phrase d l'article deux (2) des statuts de la société.

2. Accepter la démission de Monsieur Alberto MORANDINI et de Monsieur Diaudécy BONHOMME en leur qualité d'administrateurs de catégorie B.

3. Accepter la démission de FIN-CONTRÔLE S.A. en sa qualité de commissaire aux comptes.

4. Nomination de Monsieur Thierry STAS et de Monsieur Fabio GASPERONI en qualité d'administrateurs de catégorie B de la société.

5. Nomination de CAC Luxembourg S.A. en qualité de nouveau commissaire aux comptes.

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à 89B, rue Pafebruch, à L-8308 Capellen, Commune de Mamer et décide la modification subséquente de la première phrase de l'article deux (2) des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

« 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Mamer.»

Version anglaise:

« 2.1. The registered office of the Company is established in the Municipality of Mamer.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Alberto MORANDINI et de Monsieur Diaudécy BONHOMME étant les actuels administrateurs de catégorie B de la société, et décide de leur donner décharge totale pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de FIN-CONTRÔLE S.A. en sa qualité de commissaire aux comptes et décide de lui donner décharge totale pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs de catégorie B de la société pour une durée de quatre (4) années, leurs mandats venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2018 approuvant les comptes aux 31 décembre 2017:

- Monsieur Thierry Robert Octave STAS, expert-comptable, né à Bruxelles le 20 juin 1969, demeurant professionnellement 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen,
- Monsieur Fabio GASPERONI, employé, né le 4 août 1978 à Rome, demeurant professionnellement à 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la société pour une durée de quatre (4) années, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2018 approuvant les comptes aux 31 décembre 2017:

- CAC Luxembourg S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, Rue Pafebruch, 89B, R.C.S. Luxembourg B188175.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à EUR 1.100,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. TASSIGNY, E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47322. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014163206/81.

(140185530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Mondi German Investments, Société Anonyme.

Capital social: EUR 17.658.462,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.049.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mondi German Investments Limited, a company incorporated and existing under the laws of United Kingdom, whose registered office is at Building 1, 1st Floor, Aviator Park, Station Road, Addlestone, Surrey, KT15 2PG United Kingdom, registered under number 05265977, represented by Mrs Carol Anne Hunt, duly authorised,

here represented by Mr Gianpiero SADDI with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Addlestone on September 19, 2014,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Mondi German Investments, a public limited company (société anonyme) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 99049, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated February 10, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°344 on March 26, 2004 (the Company). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, on February 1st, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1257 on 23rd May, 2008.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 47,552 (forty-seven thousand five hundred and fifty-two euro) by an amount of EUR 17,610,910 (seventeen million six hundred and ten thousand nine hundred and ten euro) to an amount of EUR 17,658,462 (seventeen million six hundred and fifty-eight thousand for hundred and sixty-two euro) via the issuance of 8,805,455 (eight million eight hundred and five thousand four hundred and fifty-five) new shares, having a par value of EUR 2 (two euro) each;

2. Decision to increase the legal reserve so as to raise it from its current amount of 4,755.11 (four thousand seven and fifty-five hundred euro and eleven cents) to EUR 1,765,845.11 (one million seven hundred and sixty-five thousand eight hundred and forty-five euro and eleven cents);

3. Amendment of the article 3 paragraph 1 of the Articles of Incorporation in order to reflect the capital increase; and

4. Amendment of the article 3 paragraphs 2, 3, 4, 5 and 6 of the Articles of Incorporation in order to suppress the authorized capital clause.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 47,552 (forty-seven thousand five hundred and fifty-two euro), represented by 23,776 (twenty-three thousand seven hundred and seventy-six) shares, having a nominal value of EUR 2 (two euro) each, by an amount of EUR 17,610,910 (seventeen million six hundred and ten thousand nine hundred and ten euro) to an amount of EUR 17,658,462 (seventeen million six hundred and fifty-eight thousand for hundred and sixty-two euro), represented by 8,829,231 (eight million eight hundred and twenty-nine thousand two hundred and thirty-one) shares, having a nominal value of EUR 2 (two euro) each, via the issuance of 8,805,455 (eight million eight hundred and five thousand four hundred and fifty-five) new shares, having a par value of EUR 2 (two euro) each;

Subscription and payment

All the new 8,805,455 (eight million eight hundred and five thousand four hundred and fifty-five) shares issued have been fully subscribed and paid by the Sole Shareholder Mondi German Investments Limited, prenamed.

The shares so subscribed have been paid up by the abovementioned subscriber through a contribution in cash of EUR 17,610,910 (seventeen million six hundred and ten thousand nine hundred and ten euro) such contribution in cash is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Sole Shareholder holds the 8,829,231 (eight million eight hundred and twenty-nine thousand two hundred and thirty-one) shares of the Company.

Second resolution

The Sole shareholder also decides to increase the legal reserve by an amount of EUR 1,761,090 (one million seven hundred and sixty-one thousand ninety euro) in order to raise it from its current amount of EUR 4,755.11 (four thousand seven hundred and fifty-five euro and eleven cents) to EUR 1,765,845.11 (one million seven hundred and sixty-five thousand eight hundred and forty-five euro and eleven cents), by way of contribution in cash.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the authorized capital clause whose period ended on 6th October 2010 and to suppress paragraphs 2, 3, 4, 5 and 6 of article 3 of the Articles of Incorporation.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder of the Company resolves to amend article 3, of the Articles, which shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 3. Share capital.** The share capital is set at EUR 17,658,462 (seventeen million six hundred and fifty-eight thousand four hundred and sixty-two euro) consisting of 8,829,231 (eight million eight hundred and twenty-nine thousand two hundred and thirty-one) shares with a par value of EUR 2 (two euro) each, which are fully paid-up."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company as well as to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand four hundred Euro (EUR 6.400.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six octobre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mondi German Investments Limited, une société constituée selon le droit du Royaume - Unis, ayant établi son siège social au Building 1, 1^{er} étage, Aviator Park, Station Road, Addlestone, Surrey, KT15 2PG Royaume - Unis, représentée par Mme Carol Anne Hunt, dûment autorisée,

ici représentée par Mr Gianpiero SADDI demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Addlestone le 19 septembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société anonyme dénommée Mondi German Investements, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99049, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 10 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°344 le 26 mars 2004, (la Société) et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 1^{er} février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1257 le 23 mai 2008.

L'Actionnaire Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour:

Agenda

1. Décision d'augmenter le capital de la Société d'un montant de EUR 17.610.910 (dix-sept millions six cent dix mille neuf cent dix euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 47.552 (quarante-sept mille cinq cent cinquante-deux euros) à un montant de EUR 17.658.462 (dix-sept millions six cent cinquante-huit mille quatre cent soixante-deux euros) via l'émission de 8.805.455 (huit millions huit cent cinq mille quatre cent cinquante-cinq) nouvelles actions, d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune;

2. Décision d'augmenter la réserve légale afin de l'amener de son montant actuel de EUR 4.755,11 (quatre mille sept cent cinquante-cinq euros et onze eurocents) à EUR 1.765.845,11 (un million sept cent soixante-cinq mille huit cent quarante-cinq euros et onze eurocents);

3. Modification de l'article 3, paragraphe 1, des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital; et

4. Modification de l'article 3 paragraphes 2, 3, 4, 5 et 6 des Statuts de la Société dans le but de supprimer la clause de capital autorisé.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 47.552 (quarante-sept mille cinq cent cinquante-deux euros), représenté par 23.776 (vingt-trois mille sept cent soixante-seize) actions, ayant une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune, d'un montant de EUR 17.610.910 (dix-sept millions six cent dix mille neuf cent dix euros) à un montant de EUR 17.658.462 (dix-sept millions six cent cinquante-huit mille quatre cent soixante-deux euros) représenté par 8.829.231 (huit millions huit cent vingt-neuf mille deux cent trente et une) actions, ayant une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune, par l'émission de 8.805.455 (huit millions huit cent cinq mille quatre cent cinquante-cinq) nouvelles actions.

Souscription et libération

L'ensemble des 8,805,455 (huit million huit cent cinq mille quatre cent cinquante-cinq) nouvelles actions émises ont été intégralement souscrites par l'actionnaire unique, Mondi German Investments Limited, prénommé.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par les souscripteur ci-dessus mentionné par une contribution en espèces s'élevant à la somme de EUR 17.610.910.- (dix-sept millions six cent dix mille neuf cent dix Euro), lequel montant est dès-à-présent à la libre disposition de la société, tel qu'il a été prouvé au notaire.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Actionnaire Unique détient 8.829.231 (huit millions huit cent vingt-neuf mille deux cent trente et une) actions de la Société.

Deuxième résolution

L'Actionnaire unique décide également d'augmenter la réserve légale à concurrence de EUR 1.761.090 (un million sept cent soixante et un mille quatre-vingt-dix euros), pour l'amener de son montant actuel de EUR 4.755,11 (quatre mille sept cent cinquante-cinq euros et onze eurocents) à EUR 1.765.845,11 (un million sept cent soixante-cinq mille huit cent quarante-cinq euros et onze eurocents) par contribution en numéraire.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de supprimer toutes les mentions relatives au capital autorisé qui est venu à échéance le 6 octobre 2010 et d'ainsi supprimer les alinéas 2, 3, 4, 5 et 6 de l'article 3 des statuts de la société.

Quatrième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 3. Capital Social.** Le capital social est fixé à EUR 17.658.462 (dix-sept millions six cent cinquante-huit mille quatre cent soixante-deux euros) représenté par 8.829.231 (huit millions huit cent vingt-neuf mille deux cent trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune, lesquelles ont été intégralement libérées."

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les dépens coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement six mille quatre cents Euros (EUR 6.400.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 octobre 2014. LAC/2014/48110. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163394/171.

(140185529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

CC Global Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.364.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth of September.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

the extraordinary general meeting (the "General Meeting") of the shareholders of "CC GLOBAL INVESTMENTS", a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable -Fonds d'investissement spécialisé), registered on the official list of specialized investment funds governed by the law of February 13th, 2007, as amended, having its registered office

at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on April 19th, 2012, pursuant to a deed of the notary Maître Henri HELLINCKX, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1198 of May 12th, 2012,

registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 168.364 (the "Company").

The Extraordinary General Meeting was opened at 10:30 a.m., with Me Jonathan BURGER, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, as chairman.

The President appoints as secretary Mrs. Virginie PIERRU, employee, with professional address in Luxembourg. The Meeting elects as scrutineer Me Sze-suen LI, Avocat, with professional address in Luxembourg. The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda:

1. Restatement of Article 2.1 as follows: "The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meetings of Shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles or by the board of directors of the Company (the Board) if and to the extent permitted by law. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board".

2. Transfer of the registered office of the Company to 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg with immediate effect;

3. Appointment of Mr. Dennis Klemming, born on April 7, 1962 in Stockholm (Sweden), residing professionally at 1900 Purdy Avenue, Unit 2007, Miami Beach, Florida 33139, United States as member of the board of directors of the Company with immediate effect.

4. Determination of the terms of office of Mr. Dennis Klemming as member of the board of directors of the Company.

II. That the shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the Extraordinary General Meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxy of the represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing party, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the attendance list mentioned that out of two hundred eighty nine point two hundred and ten (289.210) outstanding shares, two hundred eighty nine point two hundred and ten (289.210) shares are duly present or represented at the present General Meeting. In consideration of the agenda and of the provisions of Article 67 and 67-1 of the law on commercial companies, the meeting is validly constituted and therefore entitled to decide on the items of the agenda.

VI. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that no convening notices were necessary.

After deliberation, the Meeting took the following resolutions by more than two-third majority votes cast, as detailed in the attendance list:

First resolution

The General meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg with immediate effect.

Second resolution

The General Meeting resolves to restate Article 2.1 as follows:

"The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meetings of Shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles or by the board of directors of the Company (the Board) if and to the extent permitted by law. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board".

Third resolution

The General Meeting resolves to appoint Mr Dennis KLEMMING, born on April 7th, 1962 in Stockholm (Sweden), residing professionally at 1900 Purdy Avenue, Unit 2007, Miami Beach, Florida 33139 (United States) as member of the board of directors of the Company with immediate effect.

Fourth Resolution

The General Meeting decides that the terms of office of Mr Dennis KLEMMING, prenamed, will expire after the annual General Meeting of the year 2017.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting at 11:00 a.m.

Costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present amendments, is approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, family names, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Signé: J. BURGER, V. PIERRU, S-S. LI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2014. LAC/2014/41827. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163103/84.

(140185926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Delan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Btbourg.

R.C.S. Luxembourg B 190.127.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 7 octobre 2014, que l'associé unique de la Société, AIM Services S.à r.l., a transféré la totalité des 1.250.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Baupost Private Investments A-1, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245490 (112.750 parts sociales);

- Baupost Private Investments B-1, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245479 (47.625 parts sociales);

- Baupost Private Investments C-1, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245480 (259.125 parts sociales);

- Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245487 (87.000 parts sociales);

- Baupost Private Investments H-1, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245481 (69.625 parts sociales);

- Baupost Private Investments P-1, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245482 (38.875 parts sociales);

- Baupost Private Investments Y-1, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245483 (25.750 parts sociales);

- Baupost Private Investments BVI-1, LLC, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245485 (68.625 parts sociales);

- Baupost Private Investments BVIII-1, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3297482 (34.000 parts sociales);

- Baupost Private Investments BVIV-1, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4538287 (506.625 parts sociales).

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suite:

- Baupost Private Investments A-1, L.L.C.	112.750 parts sociales
- Baupost Private Investments B-1, L.L.C.	47.625 parts sociales
- Baupost Private Investments C-1, L.L.C.	259.125 parts sociales
- Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C.	87.000 parts sociales
- Baupost Private Investments H-1, L.L.C.	69.625 parts sociales
- Baupost Private Investments P-1, L.L.C.	38.875 parts sociales
- Baupost Private Investments Y-1, L.L.C.	25.750 parts sociales
- Baupost Private Investments BVI-1, L.L.C.	68.625 parts sociales
- Baupost Private Investments BVIII-1, L.L.C.	34.000 parts sociales
- Baupost Private Investments BVIV-1, L.L.C.	506.625 part sociales

Extrait des résolutions prises les associés de la Société en date du 7 octobre 2014

En date du 7 octobre 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Olivier HAMOU de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Collin J. BEECROFT, né le 22 août 1961 à San Diego, Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant l'adresse professionnelle suivante: 10, Saint James Avenue, Suite 1700, 02116 Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Anne Catherine GRAVE, née le 23 juillet 1974 à Comines, France, ayant l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Colliri J. BEECROFT, gérant de classe A
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de classe B
- Madame Catherine KOCH, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Delan S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014163126/81.

(140185868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

**Baucenter Decker-Ries, Société à responsabilité limitée,
(anc. Decker Participations).**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, Z.I. rue de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 26.007.

L'an deux mille quatorze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Marc DECKER, ingénieur diplômé, né à Esch-sur-Alzette le 7 octobre 1956, demeurant professionnellement à L-4024 Esch-sur-Alzette, rue de Belval,

détenteur de mille deux cents (1.200) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "DECKER PARTICIPATIONS" (numéro d'identité 1987 24 02 910), avec social à L-4024 Esch-sur-Alzette, rue de Belval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 26.007, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald NEUMAN, alors de résidence à Bascharage, en date du 7 mai 1987, publié au Mémorial C, numéro 258 du 21 septembre 1987 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prêtre notaire Reginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 538 du 1^{er} octobre 1997,

a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale en «BAUCENTER DECKER-RIES» et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de «BAUCENTER DECKER-RIES».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet toutes activités de commerce en gros et en détail et tous services commerciaux, le commerce de tous matériaux de construction, bois, carrelages, sanitaire, cuisines, isolations, outillage, articles de décoration et tous autres produits dans les domaines de la construction, du bâtiment et de l'habitat, toutes activités d'artisanat, l'exploitation d'ateliers et d'activités de carreleur -marbrier-tailleur de pierres, d'entrepreneur de construction et de génie civil, de monteur d'éléments préfabriqués dans le bâtiment, de pose de pavés et autres dallages extérieurs, de pose de revêtements en matière synthétique pour planchers, plafonds et murs, de peintre -plafonneur - façadier, de poseur monteur-restaurateur d'éléments préfabriqués et de parquets, de poseur monteur de fenêtres, de portes et de meubles préfabriqués, de menuiserie intérieure, de décoration d'intérieur, d'entrepreneur d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité, de fabricant-poseur de volets et de jalousies, de poseur de systèmes de protections solaires et toutes autres activités dans le domaine de la construction, du bâtiment et de l'habitat.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds pour accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, notamment par la prise de participations dans des entreprises ou la location de fonds de commerce similaires ou par la création de filiales ou succursales.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social d'un million deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.200.000.-) en vingt-neuf mille sept cent quarante-sept euros vingt-deux cents (€ 29.747,22.-), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre -vingt -dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399.-) pour un euro (€ 1.-).

Quatrième résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cents (1.200) parts sociales existantes.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent dix mille deux cent cinquante-deux euros soixante -dix-huit cents (€ 210.252,78.-) pour le porter de son montant actuel de vingt-neuf mille sept cent quarante-sept euros vingt-deux cents (€ 29.747,22.-) à deux cent quarante mille euros (€ 240.000.-), sans émission de parts sociales nouvelles.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire la prédite augmentation de capital à concurrence de quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante-deux euros soixante -dix-huit cents (€ 90.252,78.-) et décide d'admettre à la prédite souscription Monsieur Laurent DECKER, économiste, demeurant professionnellement à L-4024 Esch-sur-Alzette, rue de Belval, à concurrence de cent vingt mille euros (€ 120.000.-).

Est ensuite intervenu aux présentes Monsieur Laurent DECKER, préqualifié, lequel déclare souscrire la prédite augmentation de capital à concurrence de cent vingt mille euros (€ 120.000.-).

La prédite augmentation de capital a été intégralement libérée par des paiements en espèces, de sorte que le montant de deux cent dix mille deux cent cinquante-deux euros soixante-dix-huit cents (€ 210.252,78.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Répartition du capital social

Suite à la prédite augmentation de capital, le capital social souscrit est réparti comme suit:

a) Monsieur Marc DECKER, préqualifié, six cents parts sociales	600
b) Monsieur Laurent DECKER, préqualifié, six cents parts sociales	600
Total: mille deux cents parts sociales	1.200

Sixième résolution

Suite à cette augmentation de capital, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent quarante mille euros (€ 240.000.-), représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

a) Monsieur Marc DECKER, ingénieur diplômé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, six cents parts sociales	600
b) Monsieur Laurent DECKER, économiste, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, six cents parts sociales	600
Total: mille deux cents parts sociales	1.200"

Septième résolution

Les associés décident de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de modifications statutaires."

Huitième résolution

Les associés décident de conférer à la société une durée illimitée et en conséquence de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** La durée de la société est illimitée."

Neuvième résolution

Les associés décident d'insérer à l'article 11 des statuts un 3^{ème} alinéa ayant la teneur suivante:

"Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont pas responsables que de l'exécution de leur mandat."

Dixième résolution

Les associés décident de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année."

Onzième résolution

Les associés décident d'insérer dans les statuts un article 16 ayant la teneur suivante:

" **Art. 16.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de fond de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale."

En conséquence, les associés décident de renuméroter les articles 16 et 17 actuels des statuts qui deviendront désormais les articles 17 et 18.

Douzième résolution

Les associés décident de modifier l'article 17 nouveau (article 16 ancien) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts."

Treizième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Laurent DECKER, préqualifié, en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Par conséquent, les deux gérants de la société sont actuellement Monsieur Marc DECKER et Monsieur Laurent DECKER, préqualifiés.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Déclaration

Messieurs Marc DECKER et Laurent DECKER, préqualifiés, déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de l'augmentation de capital faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération de ladite augmentation du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille sept cents euros (€ 1.700.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant et à l'intervenant, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marc DECKER, Laurent DECKER, Alex WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 octobre 2014. Relation: CAP/2014/3954. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 21 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163139/136.

(140185963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Groth Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 74.050.313,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 180.691.

Rectificatif du dépôt numéro L140168131, déposé le 23/09/14

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Caymus Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under Luxembourg law, having its registered office at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.704 and having a share capital of seventy-three million nine hundred twenty five thousand two hundred eleven Mexican Pesos (MXN 73.925.211) (the Sole Shareholder),

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney filed together with the deed of the undersigned notary of September 12, 2014 hereinafter mentioned.

The Sole Shareholder, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. It is the sole shareholder of Groth Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under Luxembourg law, having its registered office at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.691 and having a share capital of seventy-four million fifty thousand three hundred thirteen Mexican Pesos (MXN 74.050.313) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 1, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) number 2856 on November 14, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated September 12, 2014, not yet published in the Memorial (the Deed).

II. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges that a material error in the amount of the new share capital of the Company, was referenced in the Deed and further resolves to rectify this material error with an effective date as of the date of the Deed.

Second resolution

In relation to the above, the Sole Shareholder acknowledges that the new share capital amount of the Company shall read as seventy-four million fifty thousand three hundred fourteen Mexican Pesos (MXN 74.050.314) instead of seventy-four million fifty thousand three hundred thirteen Mexican Pesos (MXN 74.050.313), and as a consequence, the first resolution of the Deed shall read as follows:

“[...] increase the share capital of the Company by an amount of three hundred thirty thousand two hundred forty eight Mexican Pesos (MXN 330,248) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventy three million seven hundred twenty thousand sixty-six Mexican Pesos (MXN 73.720.066.-) represented by seventy three million seven hundred twenty thousand sixty-six (73.720.066) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, to seventy-four million fifty thousand three hundred fourteen Mexican Pesos (MXN 74.050.314) represented by seventy-four million fifty thousand three hundred fourteen (74.050.314) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, having the same rights and obligations as the already existing shares.”

Third resolution

As a consequence of the above rectification, the Sole Shareholder resolves to reamend article 5.1 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at seventy-four million fifty thousand three hundred fourteen Mexican Pesos (MXN 74.050.314) represented by seventy-four million fifty thousand three hundred fourteen (74.050.314) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, all subscribed and fully paid up”.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present amending deed are estimated at approximately EUR 1,300.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present amending deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present amending deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treizième jour d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Caymus Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.704 et disposant d'un capital social s'élevant à soixante-treize millions neuf cent vingt-cinq mille deux cent onze pesos mexicains (MXN 73.925.211) (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration enregistrée avec l'acte du notaire instrumentant du 12 septembre 2014 mentionné ci-après.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est l'unique associé de Groth Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.691 et disposant d'un capital social s'élevant à soixante-quatorze millions cinquante mille trois cent treize pesos mexicains (MXN 74.050.313) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2856 le 14 novembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été

modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 septembre 2014, en cours de publication au Mémorial (l'Acte).

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique reconnaît qu'une erreur matérielle dans le montant du nouveau capital social de la Société s'est produite dans l'Acte et décide de rectifier ladite erreur matérielle avec pour date d'effet la date de l'Acte.

Deuxième résolution

En lien avec ce qui précède, l'Associé Unique reconnaît que le nouveau montant du capital social de la Société doit se lire soixante-quatorze millions cinquante mille trois cent quatorze pesos mexicains (MXN 74.050.314) au lieu de soixante-quatorze millions cinquante mille trois cent treize pesos mexicains (MXN 74.050.313) et que par conséquent, la première résolution de l'Acte, doit se lire de la manière suivante:

«[...] d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent trente mille deux cent quarante-huit pesos mexicains (MXN 330.248) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-treize millions sept cent vingt mille soixante-six pesos mexicains (MXN 73.720.066) représenté par soixante-treize millions sept cent vingt mille soixante-six (73.720.066) parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, à soixante-quatorze millions cinquante mille trois cent quatorze pesos mexicains (MXN 74.050.314) représenté par soixante-quatorze millions cinquante mille trois cent quatorze (74.050.314) parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune et les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.»

Troisième résolution

En conséquence de la rectification ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier de nouveau l'article 5.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à soixante-quatorze millions cinquante mille trois cent quatorze pesos mexicains (MXN 74.050.314) représenté par soixante-quatorze millions cinquante mille trois cent quatorze (74.050.314) parts sociales d'une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de ce présent acte rectifié sont estimés à environ EUR 1.300.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte rectifié est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte rectificatif.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48153. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163217/121.

(140185608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Nordica Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2014165766/10.

(140188483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

P.A.L. Management Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.164.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 15 octobre 2014 que la démission de Monsieur Philippe SALPETIER, gérant de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.

Suite à la résolution qui précède, le nombre de gérants de la Société est porté de huit (8) à sept (7).

Le conseil de Gérance est dès lors dorénavant composé des personnes suivantes:

- Monsieur Bruno BEERNAERTS;
- Monsieur Patrick MOINET;
- Madame Sandrine BISARO;
- Monsieur Marc CHONG KAN;
- Monsieur Livio GAMBARDELLA;
- Monsieur Magsud AHMADKHAHOV;
- Monsieur Ian ROBERTS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165779/22.

(140188670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Panthera/Funding Lux 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 140.296.

—
L'an deux mille quatorze, le dix-huit septembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Lion Capital Fund I, L.P., une Limited Partnership de droit anglais, et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Companies House of Cardiff sous le numéro LP 9526, et ayant son siège social au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Royaume-Uni,

Lion Capital Fund I A, L.P., une Limited Partnership de droit anglais et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Companies House of Cardiff sous le numéro LP9841, et ayant son siège social au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Royaume-Uni,

Lion Capital Fund I B, L.P., une Limited Partnership de droit anglais et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Companies House of Cardiff sous le numéro LP9842, et ayant son siège social au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Royaume-Uni,

Lion Capital Fund I C, L.P., une Limited Partnership de droit anglais et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Companies House of Cardiff sous le numéro LP10502, et ayant son siège social au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Royaume-Uni,

Lion Capital Fund I SBS, L.P., une Limited Partnership de droit anglais et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Companies House of Cardiff sous le numéro LP9527, et ayant son siège social au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Royaume-Uni, (ci-après les «Associés»),

toutes ici représentées par Madame Olive Miley, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel,

en vertu de 5 procurations sous seing privé données le 18 septembre 2014.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les Associés de Panthera/Funding Lux 1 S.à r.l., (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140296, constituée suivant acte notarié de maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1959 du 11 août 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2220 du 11 septembre 2008.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2014.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2014, dans les versions anglaise et française, la première phrase du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

"The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg."

Version française:

«Le siège social de la Société est établi dans la Municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Miley, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 septembre 2014. REM/2014/2075. Reçu soixante-quinze euros.75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163451/58.

(140185487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Black Screen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 177.328.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of September;

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

"KERTEN ONE LIMITED", a limited corporation incorporated and validly existing under the laws of Jersey, having its registered office at [41, the Parade, International House (first floor), JE-JE2 3QQ St-Helier], registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 91304,

Here represented by Maître Yann PAYEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal on September 10th, 2014.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the appearing person and the undersigned Notary, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party, represented as here above stated:

1. has declared to be the current sole member (the "Sole Member") of BLACK SCREEN S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177328 (the "Company"). The Company was incorporated by a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, on 7 mai 2013, published on 5 July 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1608.

2. has requested the undersigned Notary - in its capacity as Sole Member and for the purposes of structuring investments in the Republic of Turkey - to record the below resolutions, based on the following items:

i. Creation of three different classes of corporate units (parts sociales), namely classes A, B and C (the "Creation of Unit Classes"), each related to a distinct underlying investment, with the possibility of creating further classes in connection with future investments, in addition to the twelve thousand five hundred (12 500) ordinary corporate units of one Euro (EUR 1,00) each currently in existence (the "Ordinary Units"), and determination of the rights and obligations of the

different classes of corporate units so created by amending or restating the provisions of the Company's articles of association (the "Articles of Association"), where appropriate;

ii. Increase of the issued corporate capital of the Company by an amount of thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.00) (the "Capital Increase") so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) represented by the Ordinary Units, to forty-five thousand five hundred Euros (EUR 45,500.00) represented by (a) the Ordinary Units, (b) twenty-four thousand (24,000) corporate units of class A, (c) four thousand five hundred (4,500) units of class B and (d) four thousand five hundred (4,500) corporate units of class C, each having a nominal value one Euro (EUR 1.00), by the issue of:

- twenty-four thousand (24,000) corporate units of class A (the "Class A Units") together with a premium (prime d'émission) amounting to two thousand two hundred twenty-four Euros and nine cent (EUR 2,224.90) (the "Class A Premium");

- four thousand five hundred (4,500) corporate units of class B (the "Class B Units") together with a premium amounting to three hundred eighty-seven Euros and seventy-one cent (EUR 387.71) (the "Class B Premium"); and

- four thousand five hundred (4,500) corporate units of class C (the "Class C Units" and together with the Class A Units and the Class B Units so issued, the "New Units") together with a premium amounting to five hundred Euros and fifty-seven cent (EUR 500.57) (the "Class C Premium" and together with the Class A Premium and the Class B Premium, the "Premiums"),

with such rights and obligations as further set out in the Articles of Association, as amended,

in consideration for a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting in three receivables that the Sole Member has against the Company in an aggregate amount of ninety-nine thousand, seven hundred eighty-five Turkish Lira (TRY 99,785.00), corresponding to thirty-six thousand one hundred thirteen Euros and eighteen cent (EUR 36,113.18) (the "Receivables"),

iii. Subscription and payment of the New Units by the Sole Member;

iv. Amendment of the articles 5, 7, 18, 19 and 21 of the Articles of Association to reflect the Creation of Unit Classes, the Capital Increase and more generally, the resolutions to be taken in consideration of the above items;

v. Authorization to any manager of the Company and to any employee of Centralis S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177328 ("Centralis"), acting in the name and on behalf of the Company under his/her sole signature, to amend, sign and execute the Company's register to reflect both the Creation of Unit Classes and the Capital Increase, and more generally, to carry out any necessary or useful actions in relation to the above items.

After the foregoing was approved by the Sole Member, the following resolutions, which are deemed to be in the best interest of the Company, were passed.

First resolution

The Sole Member resolved to implement the Creation of Unit Classes, by creating classes A, B and C of corporate units (with the possibility to create class D corporate units later on), having such rights and obligations as set out in articles 7, 18, 19 and 21 of the Articles of Association, as amended, in addition to the Ordinary Units issued so far by the Company.

Second resolution

The Sole Member resolved to execute the Capital Increase, so as to bring the issued corporate capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12 500,00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Units, to forty-five thousand five hundred Euros (EUR 45,500,00) represented by (a) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Units, (b) twenty-four thousand (24,000) corporate units of class A, (c) four thousand five hundred (4,500) corporate units of class B and (d) four thousand five hundred (4,500) corporate units of class C, each having a nominal value one Euro (EUR 1), by the issue of:

- the Class A Units together with the Class A Premium;
- the Class B Units together with the Class B Premium; and
- the Class C Units together with the Class C Premium,

with such rights and obligations as further set out in articles 7, 18, 19 and 21 of the Articles of Association, as amended
- in consideration for the Contributions.

Subscription and payment

The Sole Member, represented as here above stated, declared:

- i. to subscribe to all the New Units; and
- ii. to make full payment of the New Units together with the Premiums, through the Contribution in Kind.

Evidence of the Contribution in Kind existence

Proof of the ownership and of the value of the Receivables has been given to the undersigned Notary who has been submitted with a copy of the following documents (the "Support Documents"):

- a copy of a contribution in kind agreement dated September 10, 2014, entered into between the Sole Member, acting as contributor, and the Company, acting as recipient company, whereby the Sole Member contributed the Receivables to the Company (the "Contribution In Kind Agreement");
- a copy of an interim balance sheet of the Company dated September 1, 2014 (the "Interim Balance Sheet"), reflecting the book value of the Receivables;
- a copy of the valuation report issued by the board of managers of the Company on September 10, 2014, proceeding to the valuation of the Receivables (the "Valuation Report") which conclusions are as follows:

"Based on the Support Documents and the verifications carried out by the board of managers of the Company, it may be reasonably considered that:

1. the book value of the Receivables is thirty-six thousand one hundred thirteen Euros and eighteen cent (EUR 36,113.18); and
2. the book value of the Receivables corresponds at least to the aggregate nominal value of the New Units and related Premiums, to be issued by the Company in consideration thereof".

The Contribution In Kind Agreement, together with the Interim Balance Sheet and the Valuation Report, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the Sole Member and by the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Member, represented as here above stated, acknowledged the above described Contribution In Kind and approved the valuation of the Receivables as it results from the Valuation Report.

Effective implementation of the Contribution in Kind

The Sole Member, represented as stated above, acting in its capacity as contributor of the Receivables, further declared that:

- it is the legal owner of the Receivables which may be freely assigned to the Company;
- the Receivables are certain and will be due and payable on its due date without deduction (créance certaine, liquide et exigible);
- the contribution of the Receivables is effective as of the date of the present deed and all further formalities to make the transfer/assignment of the Receivables enforceable vis-à-vis any third party have been or will be carried out in all relevant jurisdictions, as the case may be.

Third resolution

Further to and as a consequence of the Creation of Unit Classes and of the Capital Increase, the Sole Member resolved to amend the articles 5, 7, 18, 19 and 21 of the Articles of Association, which shall henceforth be read as follows:

Art. 5. Corporate Capital. "The issued and subscribed corporate capital of the Company is set at forty-five thousand five hundred Euros (EUR 45,500.00) represented by:

- twelve thousand five hundred (12,500) ordinary corporate units (the "Ordinary Units"),
- twenty-four thousand (24,000) corporate units of class A (the "Class A Units") issued in connection with the so-called Sumerbank Project, for the purposes of setting-up and financing by any means whatsoever BIR KONAKLAMA OTELCILIK VE TURIZM TICARET ANONIM SIRKETI, a corporation incorporated and validly existing under Turkish law, and its underlying assets, subsidiaries and entities (the "A Investment"),
- four thousand five hundred (4,500) corporate units of class B (the "Class B Units) issued in connection with the so-called Bomonti Project, for the purposes of setting-up and financing by any means whatsoever YENI OTELCILIK TURIZM VE TICARET ANONIM SIRKETI, a corporation incorporated and validly existing under Turkish law, and its underlying assets, subsidiaries and entities (the "B Investment"), and
- four thousand five hundred (4,500) corporate units of class C (the "Class C Units" and together with the Ordinary Units, the Class A Units and the Class B Units, the "units" and individually, a "unit") issued in connection with the so-called Residence Branding Project for the purposes of setting-up and financing by any means whatsoever KASA MARKA KIRALAMA TURIZM VE TICARET ANONIM SIRKETI, a corporation incorporated and validly existing under Turkish law, and its underlying assets, subsidiaries and entities (the "C Investment" and together with the A Investment and the B Investment, the "Investments" and individually, an "Investment"),

each unit having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Association.

New classes of units to be distinguished with reference to a letter of the alphabet, e.g. D, E and so on, may be created at any time in connection with the acquisition or making by the Company of a new specific investment (each a "Specific Investment") by a decision of the sole member or of the general meeting of members, as the case may be - provided that the number of classes of units in issue does not exceed ten classes at any time. The subscription price (the "Subscription

Price”) paid to the Company upon the issuance of units of a particular class (including for the avoidance of doubt any premium) shall be invested directly or indirectly in the corresponding Specific Investment.

The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole member or, as the case may be, by a decision of the general meeting of the members adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association.

Following each increase or decrease of the corporate capital of the Company, realized and duly stated in the form provided by the Luxembourg law and the present Articles of Association, the first paragraph of this article shall be amended accordingly”.

Art. 7. Redemption of units. “The corporate capital of the Company may be reduced through the cancellation of units including by the cancellation of one or more entire classes of units through the repurchase and cancellation of all the units in issue in such class(es).

Unless otherwise agreed between the Company and the sole member or the general meeting of members, as the case may be, the Company shall redeem some or all the units of a specific class each time all or part of the underlying Investment (i.e. A Investment for Class A Units, B Investment for Class B Units and C Investment for Class C Units) is directly or indirectly transferred by any means whatsoever by the Company.

The preceding paragraph shall not apply in case the transfer of the Investment is the result of a internal restructuring of the group of companies (the “Group”) to which the Company belongs to. A company shall be deemed to be part of the Group if such company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a member of, the Company, in each case whether legally, beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The redemption price payable by the Company for each unit redeemed (the “Redemption Price”) shall be equal to the addition of:

i. the nominal value of such unit, except to the extent said nominal value has been lost as a consequence of a net debit of the corresponding specific sub-account prepared in relation to each class of units (the “Specific Sub-Accounts” and individually a “Specific Sub-Account”, being the “A Specific Sub-Account” for the revenues, charges and losses generated by the A Investment, the “B Specific Sub-Account” for the revenues, charges and losses generated by the B Investment and the “C Specific Sub-Account” for the revenues, charges and losses generated by the C Investment) as further detailed under article 18 of the Articles of Association, such debit being first imputed on any possible premium attached to the considered units, and

ii. the distribution entitlement over any possible excess of the total amount of the credit over the debit of the Specific Sub-Account corresponding to such class of units divided by the total number of units of such class (including, for the avoidance of doubt, the amount of the premium attached to the considered units, except to the extent said premium has been lost and not reconstituted as a consequence of a net debit of the relevant Specific Sub-Account corresponding to a class of units).

In any case, the payment of the Redemption Price shall not result in the reduction of the net assets of the Company below the amount of the subscribed corporate capital of the Company increased by the reserves which may not be distributed under Luxembourg law or by virtue of the present Articles of Association”.

Art. 18. Annual Accounts. “The annual accounts are drawn up by the sole manager or the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the member(s) at the registered office of the Company.

The Company will further draw-up Specific Sub-Accounts (i.e. in addition to the accounts prepared by the Company in accordance with Luxembourg laws and accounting principles), which shall determine at the end of each financial year, the net profits for each (Specific) Investment (the “Net Profits”), and shall reflect:

i. the Subscription Price of the relevant class of units, the payment to corresponding premium account, and, as the case may, the proceeds of any loans, certificates, debt or other instruments convertible or not which may from time to time be granted to, or issued by, the Company by or to its member(s) (the “Instruments”) in connection with a relevant (Specific) Investment, as well as the assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company;

Any premium paid in respect of a specific class of units upon their issuance shall be allocated to a premium account corresponding to that specific class of units. Any payment or contribution of any kind to any premium account established in accordance with Luxembourg law or accounting regulations shall be specified as to which class of units it relates, the sole manager or as the case may be, the board of managers, having the power to confirm any allocation to a specific class of units if this has not been specified otherwise.

ii. any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a Specific Sub-Account shall be allocated to that Specific Sub-Account; and

iii. any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a Specific Sub-Account or to any action taken in connection with a Specific Sub-Account or an asset of a Specific Sub-Account or in connection with the issuance of units or other Instruments of a specific class of units as well as all administration expenses, tax liabilities

and other costs and expenses of the Company attributable to a relevant (Specific) Investment or the operation or administration of that Specific Sub-Account.

In the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular Specific Sub-Account, such liability or expense shall be allocated between all the existing Specific Sub-Accounts pro rata to the value of each Specific Sub-Account or pro rata to the relevant Specific Sub-Accounts to which the liability or expense relates.

Any distributions or payments (including payments of the Redemption Price payable by the Company for units of the relevant class repurchased by it) made to member(s) in respect of a Specific Sub-Account shall reduce the Net Profits of that Specific Sub-Account".

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. "The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits of the Company (the "General Net Profits").

An amount equal to five per cent (5%) of the General Net Profits of the Company is allocated to a legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's subscribed capital.

Each (Specific) Investment shall contribute to the legal reserve a part of its Net Profits in proportion to the quota of the units of the relevant class in the capital of the Company.

If a (Specific) Investment does not generate Net Profits (such (Specific) Investment being referred to as the "Defaulting Investment"), the amount to be allocated to the legal reserve is temporarily supported by each of the other (Specific) Investment(s) generating enough Net Profits in proportion to the quota of the units corresponding to such (Specific) Investments in the capital of the Company.

The amount representing the quota to be supported by the Defaulting Investment the following financial year will be increased by the amount temporarily supported by the other (Specific) Investments, while the amount representing the quota to be supported by the other (Specific) Investments the following financial year will be decreased accordingly.

The balance may be distributed to the sole member or the members of the Company upon decision of the sole member or the general meeting of members in accordance with the provisions set forth hereafter.

The following provisions apply to any distribution of dividends, including interim dividends:

i. the Net Profits resulting from a (Specific) Investment will be integrally allocated to the holder(s) of the units related to such (Specific) Investment (i.e. holder(s) of Class A Units for the A Investment, holder(s) of Class B Units for the B Investment and holder(s) of Class C Units for the C Investment).

ii. as a result, in the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- an amount equal to the Net Profits as reflected in the A Specific Sub-Account shall be distributed to the holder(s) of Class A Units pro rata to their holding in that class;

- an amount equal to the Net Profits as reflected in the B Specific Sub-Account shall be distributed to the holder(s) of Class B Units pro rata to their holding in that class;

- an amount equal to the Net Profits as reflected in the C Specific Sub-Account shall be distributed to the holder(s) of Class C Units pro rata to their holding on that class;

- the balance of the General Net Profits of the Company shall be allocated in its entirety to the holder(s) of the Ordinary Units pro rata to their holding.

In case of Defaulting Investment, the dividends to be paid in the framework of the other (Specific) Investments may not exceed the amount representing the General Net Profits of the Company in any financial year.

The following financial year, the amount representing the Net Profits of the other (Specific) Investments in excess of the General Net Profits of the Company which could not be distributed the preceding financial year due to the losses of the Defaulting Investment will be deducted from the results of the Defaulting Investment and allocated to the results of the other (Specific) Investments for the purpose of determining the total amounts that can be distributed with respect to each (Specific) Investment.

The manager(s) or, as the case may be, the board of managers is further authorized to decide and to distribute Interim Dividends at any time, under the following conditions:

i. the manager(s) or, as the case may be, the board of managers will prepare interim financial statements of accounts (the "Interim Financial Statements");

ii. these Interim Financial Statements show that sufficient profits are available for distribution in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or these Articles of Association.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers.

The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a unit during five years and not thereafter claimed by the holder of such unit, shall be forfeited by the holder of such unit, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of units”.

Art. 21. Liquidation. “In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole member or the general meeting of the members as the case may be resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Upon the liquidation of the Company, each class of units shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows:

- first all debts, liabilities, charges and liquidations expenses of the Company shall be paid or provisioned. Such debts, liabilities, charges and liquidations expenses shall be attributed to the class of units to which they specifically belong or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of units in proportion of the issued corporate capital of the Company which they represent.

- thereafter the relevant amount of liabilities for each class of units shown in the separate Specific Sub-Accounts shall be set against the assets attributable to the corresponding class of units and any reserve funds attributable to such class. Assets not attributable to a specific class shall be divided pro rata to all classes of units.

- to the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be allocated rateably among all classes of units which have a positive amount up such positive amount.

- any surplus remaining within a specific class of units shall be distributed to the holder(s) of such class of units pro rata to their holding in that class.

- any surplus remaining within the Company shall be distributed to the holder(s) of the Ordinary Units pro rata to their holding.

The liquidator(s) to be appointed may proceed to interim surplus distributions in compliance with this article.”

Fourth resolution

The Sole Member resolved to authorize any manager of the Company and to any employee of “Centralis” acting in the name and on behalf of the Company under his/her sole signature, to amend, sign and execute the Company’s register to reflect both the Creation of Unit Classes and the Capital Increase, and more generally, to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, stated herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, represented as here above stated, the said party signed together with the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le onze septembre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

«KERTEN ONE LIMITED», une société constituée et existant valablement sous les lois de Jersey, ayant son siège social au [41, the Parade, International House (first floor), JEJE 3QQ St-Helier] et immatriculée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 91304,

ici représentée par Maître Yann PAYEN, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d’une procuration lui délivrée sous seing privé en date du 10 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus:

1. a déclaré être actuellement l’associé unique («l’Associée Unique») de «BLACK SCREEN S.À R.L.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177328 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en date du 7 mai 2013, publié le 5 juillet 2013 au Mémorial C, Registre des Sociétés et Associations numéro 1608.

2. a requis le notaire instrumentant - en sa capacité d'Associé Unique et pour les besoins de certains investissements en République de Turquie - d'acter les résolutions ci-dessous, adoptées sur bases des points suivants:

i. Création de trois classes différentes de parts sociales, à savoir les classes A, B et C (la «Création de Classes de Parts»), chacune relative à un investissement sous-jacent distinct, avec la possibilité de créer d'autres classes supplémentaires liées à de futurs investissements, en plus des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires existantes d'une valeur d'un Euro (1,-EUR) chacune (les «Parts Ordinaires») et détermination des droits et obligations des différentes classes de Parts ainsi créées suivant modification ou refonte des dispositions statutaires de la Société (les «Statuts») concernées;

ii. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de trente-trois mille Euros (33.000,- EUR) («l'Augmentation de Capital») de façon à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par les Parts Ordinaires, à quarante-cinq mille cinq cents Euros (45.500,- EUR) représenté par (a) les Parts Ordinaires, (b) vingt-quatre mille (24.000) parts sociales de classe A, (c) quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales de classe B et (d) quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales de classe C, ayant chacune une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) par l'émission de:

- vingt-quatre mille (24.000) parts sociales de classe A (les «Parts de Classe A») ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux mille deux cent vingt-quatre Euros et quatre-vingt-dix Cents (2.224,90,- EUR) (la «Prime de Classe A»);

- quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales de classe B (les «Parts de Classe B») ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trois cent quatre-vingt-sept Euros et soixante-et-onze Cents (387,71,- EUR) (la «Prime de Classe B»);

- quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales de classe C (les «Parts de Classe C») et ensemble avec les Parts de Classe A et les Parts de Classe B ainsi émises, les «Nouvelles Parts») ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cinq cent Euros et cinquante-sept Cents (500,57,- EUR) (la «Prime de Classe C»), et ensemble avec la Prime de Classe A et la Prime de Classe B, les «Primes»),

dont droits et obligations y attachés sont prévus dans les Statuts, tels que modifiés,

en contrepartie d'un apport en nature («l'Apport en Nature») consistant en trois (3) droits à recevoir que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société, d'un montant total de quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq Lires turques (99,785.00 TRY), correspondant à trente-six mille cent treize Euros et dix-huit Cents (36.113,18) (les «Droits à Recevoir»),

iii. Souscription et paiement des Nouvelles Parts par l'Associé Unique;

iv. Modification des articles 5, 7, 18, 19 et 21 des Statuts de façon à refléter la Création des Classes de Parts, l'Augmentation de Capital, et plus généralement, les résolutions à prendre sur base des points ci-dessus;

v. Autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé de Centralis S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 113474 («Centralis»), agissant au nom et pour le compte de la Société sous sa seule signature, de modifier, signer et exécuter le registre des parts sociales de la Société afin de refléter la Création des Classes de Parts et l'Augmentation de Capital, et plus généralement, d'accomplir toute action nécessaire ou utile en lien avec les points ci-dessus.

Les points ci-dessus ayant été approuvés par l'Associé Unique, les résolutions suivantes, considérées comme étant dans le meilleur intérêt de la Société, ont été adoptées.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de procéder à la Création des Classes de Parts, par la création des classes A, B et C de parts sociales (avec la possibilité de créer une classe D dans le futur), ayant les droits et obligations prévus aux articles 7, 18, 19 et 21 des Statuts tels que modifiés, en plus des Parts Ordinaires émises jusqu'à ce jour par la Société.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de réaliser l'Augmentation de Capital, de façon à porter le capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Ordinaires, à quarante-cinq mille cinq cents Euros (45.500,- EUR) représenté par (a) douze mille cinq cents (12.500) Parts Ordinaires, (b) vingt-quatre mille (24.000) parts sociales de classe A, (c) quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales de classe B et (d) quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales de classe C, ayant chacune une valeur nominale de un Euro (1 EUR) par l'émission:

- des Parts de Classe A, avec le Prime de Classe A;
- des Parts de Classe B, avec le Prime de Classe B; et
- des Parts de Classe C, avec le Prime de Classe C,

ayant les droits et obligations prévus aux articles 7, 18, 19 et 21 des Statuts tels que modifiés - en contrepartie des Apports.

Souscription et paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré:

- i. souscrire à toutes les Nouvelles Parts; et
- ii. effectuer le paiement intégral des Nouvelles Parts ainsi que des Primes, moyennant Apport en Nature.

Preuve de l'Apport en Nature

La preuve de la propriété et de la valeur des Droits à Recevoir a été fournie au notaire instrumentant, qui s'est vu remettre à cet égard une copie des documents suivants (les «Documents de Support»):

- une copie du contrat d'apport en nature daté du 10 septembre 2014, conclu entre l'Associé Unique, agissant comme apporteur, et la Société agissant comme société récipiendaire, aux termes duquel l'Associé Unique a transféré les Droits à Recevoir à la Société (le «Contrat d'Apport en Nature»);

- un bilan intérimaire récent de la Société, daté du 1^{er} septembre 2014 (le «Bilan Intérimaire»), reflétant la valeur comptable des Droits à Recevoir;

- une copie du rapport d'évaluation établi par le conseil de gérance de la Société en date du 10 septembre 2014 procédant à l'évaluation des Droits à Recevoir (le «Rapport d'Evaluation») dont les conclusions (traduites en français) sont les suivantes:

«Sur base des Documents de Support et des vérifications effectuées par le conseil de gérance de la Société, il peut raisonnablement être considéré que:

1. la valeur comptable des Droits à Recevoir est de trente-six mille cent treize Euros et dix-huit cents (36.113,18 EUR); et

2. la valeur comptable des Droits à Recevoir correspond au moins à la valeur nominale totale des Nouvelles Parts et Primes y relatives, à émettre par la Société en contrepartie dudit apport.»

Le Contrat d'Apport en Nature, ensemble avec le Bilan Intérimaire et le Rapport d'Evaluation, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris acte de l'Apport en Nature décrit ci-dessus et approuvé l'évaluation des Droits à Recevoir telle qu'elle résulte du Rapport d'Evaluation.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, agissant en sa capacité d'apporteur des Droits à Recevoir, a déclaré:

- qu'il est le propriétaire des Droits à Recevoir et confirme que ceux-ci peuvent être librement cédés à la Société;
- que les Droits à Recevoir sont certains et seront dus et remboursables à leur échéance sans déduction (i.e. créance certaine, liquide et exigible);
- que l'apport des Droits à Recevoir est effectif à la date des présentes et que toutes formalités visant à rendre le transfert de la propriété des Droits à Recevoir opposable à toute partie tierce ont été ou seront effectuées dans les pays concernés, le cas échéant.

Troisième résolution

Suite à, et conséquemment à la Création des Classes de Parts et à l'Augmentation de Capital, l'Associé Unique a décidé de modifier les articles 5, 7, 18, 19 et 21 des Statuts, qui devront dorénavant être lus comme suit:

Art. 5. Capital Social. «Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante-cinq mille cinq cents Euros (45.500,- EUR) représenté par:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Ordinaires»),
- vingt-quatre mille (24.000) parts sociales de classe A (les «Parts de Classe A») émises en lien avec le projet dénommé «Projet Sumberbank», pour les besoins de la mise en place et du financement par tout moyen quelconque de la société BIR KONAKLAMA OTELCILIK VE TURIZM TICARET ANONIM SIRKETI, une société constituée et existant valablement sous le droit turc, et de ses actifs sous-jacents, filiales et entités («l'Investissement A»),
- quatre mille cinq cent (4.500) parts sociales de classe B (les «Parts de Classe B») émises en lien avec le projet dénommé «Projet Bomonti», pour les besoins de la mise en place et du financement par tout moyen quelconque de la société YENI OTELCILIK TURIZM VE TICARET ANONIM SIRKETI, une société constituée et existant valablement sous le droit turc, et de ses actifs sous-jacents, filiales et entités («l'Investissement B»),
- quatre mille cinq cent (4.500) parts sociales de classe C (les «Parts de Classe C»), et ensemble avec les Parts Sociales, les Parts de Classe A et les Parts de Classe B, les «Parts»), émises en lien avec le projet dénommé «Projet Residence Branding», pour les besoins de la mise en place et du financement par tout moyen quelconque de la société KASA MARKA

KIRALAMA TURIZM VE TICARET ANONIM SIRKETI, une société constituée et existant valablement sous le droit turc, et de ses actifs sous-jacents, filiales et entités («l'Investissement C»), et ensemble avec l'Investissement A et l'Investissement B, les «Investissements» et individuellement un «Investissement»),

chacune ayant une valeur nominale de un Euro (1.00 EUR), jouissant des droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

De nouvelles classes de parts sociales, se distinguant par référence à une lettre de l'alphabet, e.g. D, E, etc., peuvent être créées à tout moment dans le cadre de l'acquisition ou la réalisation par la Société d'un nouvel investissement spécifique («l'Investissement Spécifique»), par une décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des associés, le cas échéant - pourvu que le nombre de classes de parts sociales en circulation ne soit pas supérieur, à tout moment, à dix. Le prix de souscription (le «Prix de Souscription») payé à la Société lors de l'émission de parts d'une classe particulière (incluant, pour éviter tout doute, toute prime) devra être investi directement ou indirectement dans l'Investissement Spécifique correspondant.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée selon les conditions requises pour la modification des présents Statuts.

Suite à chaque augmentation ou réduction du capital social de la Société, réalisée et dûment déclarée sous la forme prévue par la loi luxembourgeoise et les présents Statuts, le premier paragraphe de cet article devra être modifié en conséquence.»

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. «Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de parts résultant du rachat et de l'annulation de toutes les parts en cause dans cette/ces classe(s).

A moins qu'il n'en soit convenu autrement entre la Société et l'associé unique, ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, la Société devra racheter tout ou partie des parts d'une classe spécifique chaque fois que tout ou partie d'un investissement sous-jacent (i.e. Investissement A pour les Parts de Classe A, Investissement B pour les Parts de Classe B et Investissement C pour les Parts de Classe C) est directement ou indirectement cédé, de quelque manière que ce soit, par la Société.

Le paragraphe précédent ne s'appliquera pas dans le cas où la cession de l'Investissement résulte d'une restructuration interne du groupe de sociétés (le «Groupe») auquel la Société appartient. Une société sera réputée appartenir au Groupe si cette société détient directement ou indirectement, est détenue par, est sous le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un membre de, la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de cette autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par le biais d'un arrangement contractuel ou par tout autre moyen.

Le prix de rachat payable par la Société pour chaque part rachetée (le «Prix de Rachat») sera égal à la somme de:

i. la valeur nominale de chacune de ces parts, sauf dans la mesure où ladite valeur nominale a été perdue suite au débit net du sous-compte spécifique tenu pour chaque catégorie de parts sociales (les «Sous-Comptes Spécifiques» et individuellement un «Sous-Compte Spécifique», étant le «Sous-Compte Spécifique A» pour les revenus, charges et pertes générés par l'Investissement A, le «Sous-Compte Spécifique B» pour les revenus, charges et pertes générés par l'Investissement B et le «Sous-Compte Spécifique C» pour les revenus, charges et pertes générés par l'Investissement C) tel que détaillé à l'article 18 des Statuts, lequel débit étant en premier lieu imputé sur la prime d'émission potentiellement attachée aux parts sociales considérées, et

ii. le droit à distribution sur tout solde potentiel du montant total du crédit par rapport au débit du Sous-Compte Spécifique correspondant à la catégorie de parts, divisé par le nombre total des parts de cette classe (y inclus, aux fins d'éviter tout doute, le montant de la prime d'émission attachée aux parts considérées, sauf dans la mesure où ladite prime d'émission a été perdue et non reconstituée suite au débit net du Sous-Compte Spécifique considéré).

Dans tous les cas, le paiement du Prix de Rachat ne devra pas avoir pour résultat de réduire l'actif net de la Société en dessous du montant de son capital social souscrit, augmenté des réserves qui ne peuvent pas être distribuées en droit luxembourgeois ou en vertu des présents Statuts».

Art. 18. Comptes Annuels. «A la fin de chaque exercice, le gérant unique ou le conseil de gérance préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des associés, au siège social de la Société.

La Société préparera des Sous-Comptes Spécifiques (i.e. en plus des comptes tenus par la Société conformément au droit luxembourgeois et aux principes comptables applicables) qui devront déterminer à la fin de chaque exercice financier un résultat pour chaque Investissement (Spécifique) (les «Profits Nets») et devront refléter:

i. le Prix de Souscription des classes de parts concernées, le paiement au compte de prime d'émission correspondant et, le cas échéant, les bénéfices de tout prêt, certificats, dette ou autre instrument convertible ou non qui peuvent être attribués à, ou émis par, la Société ou par son/ses membre(s) (les «Instruments») dans le cadre d'un Investissement (Spécifique), ainsi que les actifs acquis avec de tels fonds, contribués ou empruntés par la Société;

Toute prime d'émission versée à une classe de parts spécifique lors de leur émission devra être allouée à un compte de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de parts. Tout paiement ou apport de toute nature à tout compte de prime d'émission effectué conformément au droit luxembourgeois ou aux normes comptables y applicables doit être spécifique à la classe de parts à laquelle il se rapporte, le gérant unique ou selon le cas, le conseil de gérance, ayant le pouvoir de confirmer toute allocation à une catégorie spécifique de classe de parts si cela n'a pas été spécifié.

ii. tout revenu ou produits obtenus par la Société sur, ou tout bénéfice résultant des actifs alloués à un Sous-Compte Spécifique doivent être alloués à ce Sous-Compte Spécifique; et

iii. tous frais, obligations et dépenses (y compris les provisions) relatifs aux actifs alloués à un Sous-Compte Spécifique ou à toute mesure prise en rapport avec ce Sous-Compte Spécifique, ou en rapport avec l'émission de parts ou d'autres Instruments d'une classe spécifique de parts ainsi qu'aux dépenses d'administration, dettes fiscales et autres coûts et dépenses de la Société imputable à cet Investissement (Spécifique) ou à l'exploitation ou à l'administration de ce Sous-Compte Spécifique.

Dans le cas où aucune obligation ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme étant attribuable uniquement à un Sous-Compte Spécifique, cette obligation ou dépense devra être répartie entre tous les Sous-Comptes Spécifiques existant au prorata de la valeur de chaque Sous-Compte Spécifique à laquelle l'obligation ou dette se rapporte.

Toute distribution ou paiement (y compris les paiements du Prix de Rachat) fait à(ux) (l')associé(s) relativement à un Sous-Compte Spécifique réduit les Profits Nets de ce Sous-Compte Spécifique».

Art. 19. Profits, Réserves et Dividendes. «Les profits bruts de la Société indiqués dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et dépenses représente les profits nets de la Société (le «Bénéfice Net Général»).

Un montant égal à cinq pour cent (5%) du Bénéfice Net Général est alloué à la réserve légale de la Société, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Chaque Investissement (Spécifique) alloue à la réserve légale une partie de ses Profits Nets au prorata de la quote-part des parts de la classe concernée, dans le capital de la Société.

Si un Investissement (Spécifique) ne génère pas de Profits Nets (cet Investissement Spécifique étant désigné «l'Investissement Défaillant»), le montant qui doit être alloué à la réserve légale est temporairement supporté par chacun des autres Investissements Spécifiques générant suffisamment de Profits Nets, en proportion des quotes-parts des parts correspondant à ces Investissements Spécifiques dans le capital de la Société.

Le montant de la quote-part devant être supportée par l'Investissement Défaillant au cours de l'exercice suivant sera augmenté du montant temporairement supporté par les autres Investissements (Spécifiques), tandis que le montant représentant la quote-part devant être supportée par les autres Investissements Spécifiques pour cet exercice suivant sera diminué en conséquence.

Le solde peut être distribué à l'associé unique ou aux associés de la Société sur décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, conformément aux dispositions énoncées ci-après.

Les dispositions suivantes s'appliquent à toute distribution de dividendes, y compris aux dividendes intérimaires:

i. les Profits Nets résultant d'un Investissement (Spécifique) seront intégralement alloués au(x) porteur(s) de parts relatifs à cet Investissement (Spécifique) (c'est-à-dire le(s) porteur(s) de Parts de Classe A pour l'Investissement A, le(s) porteur(s) de Parts de Classe B pour l'Investissement B et le(s) porteur(s) de Parts de Classe C pour l'Investissement C).

ii. en conséquence, en cas de déclaration de dividende, ledit dividende devra être alloué et payé comme suit:

- un montant égal aux Profits Nets tel que reflété dans le Sous-Compte Spécifique A doit être distribué au(x) porteur (s) de parts de Classe A au prorata de leur participation dans cette classe;

- un montant égal aux Profits Nets tel que reflété dans le Sous-Compte Spécifique B doit être distribué au(x) porteur (s) de parts de Classe B au prorata de leur participation dans cette classe;

- un montant égal aux Profits Nets tel que reflété dans le Sous-Compte Spécifique C doit être distribué au(x) porteur (s) de parts de Classe C au prorata de leur participation dans cette classe;

- le solde du Profit Net Général de la Société sera alloué dans sa totalité au(x) porteur(s) des Parts Ordinaires au prorata de leur participation.

En cas d'Investissement Défaillant, les dividendes devant être versés dans le chef des autres Investissements (Spécifiques) ne peuvent excéder le montant représentant le Profit Net Général de la Société au cours de tout exercice social.

L'exercice social suivant, le montant représentant les Profits Nets des autres Investissements (Spécifiques) excédant le Profit Net Général de la Société qui ne pouvait être distribué au cours de l'exercice précédent du fait des pertes occasionnées par l'Investissement Défaillant sera déduit des résultats de l'Investissement Défaillant et alloué aux résultats des autres Investissements (Spécifiques) aux fins de déterminer les montants totaux pouvant être distribués pour chaque Investissement (Spécifique).

Le ou les gérant(s) ou, le cas échéant, le conseil de gérance, est/sont par ailleurs autorisé(s) à distribuer des Dividendes Intérimaires à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

i. le ou les gérant(s) ou, le cas échéant, le conseil de gérance prépare(nt) des comptes intérimaires (les «Comptes Intérimaires»);

ii. ces Comptes Intérimaires montrent que des profits suffisants sont disponibles et peuvent être distribués conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée, ou ces Statuts.

Les dividendes déclarés pourront être payés en toute devise choisie par le gérant unique ou le cas échéant le conseil de gérance et pourront être payés au lieu et à l'heure tels que déterminés par le gérant unique, ou les échéant, le conseil de gérance.

Le gérant unique, ou les cas échéant, le conseil de gérance aura toute latitude pour apprécier le taux de change applicable à la conversion des dividendes dans la monnaie de paiement. Tout dividende déclaré mais non payé et non réclamé par le porteur de parts concerné au cours des cinq années qui suivent cette déclaration sera confisqué et devra revenir à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, détenus par la Société pour le compte des porteurs de parts».

Art. 21. Liquidation. «En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, décidant le cas échéant la dissolution, et qui détermineront les pouvoirs et rémunération des liquidateurs.

Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettront pas fin à la Société.

Au moment de la liquidation de la Société, chaque classe de parts donnera droit aux bonis de liquidation, déterminés comme suit:

- en premier lieu, les dettes et engagements de la Société seront payés ou provisionnés. Ces dettes, engagements, charges et frais de liquidation seront attribués à la classe de parts à laquelle ils appartiennent spécifiquement ou, si cela n'est possible, distribués entre toutes les classes de parts en proportion du montant de capital social émis qu'elles représentent.

- par la suite, le montant des dettes concernées pour chaque classe de parts figurant dans les Sous-Comptes Spécifiques sera déduites des avoirs attribuables à la classe de parts correspondante et toute réserve de fonds attribuable à cette classe. Les actifs non-attribuables à une classe spécifique seront divisés, au prorata, entre chaque classe de part.

- dans la mesure où le montant ainsi calculé pour une classe est négatif, cette classe ne sera pas autorisée à recevoir un quelconque boni de liquidation. Le montant négatif en question sera alloué proportionnellement entre toutes les classes de parts qui ont un montant positif jusqu'à concurrence de ce montant positif.

- tout surplus restant dans une classe spécifique de parts sera distribué aux détenteurs de cette classe de parts au prorata de leurs parts détenues dans cette classe.

- tout surplus restant dans la Société sera distribué aux détenteurs de Parts Ordinaires au prorata des parts qu'ils détiennent.

Les liquidateurs qui seront nommés pourront procéder à des paiements de dividendes intérimaires, conformément à cet article».

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'autoriser tout gérant de la Société et tout employé de «Centralis» agissant au nom et pour le compte de la Société avec pouvoir de signature individuelle, à modifier, mettre à jour et signer le registre de la Société aux fins de refléter la Création des Classes de Parts et l'Augmentation de Capital, et plus généralement d'effectuer toutes actions nécessaires ou utile en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte au mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. PAYEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2014 LAC/2014/43343. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163757/591.

(140186522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Amazona Investment III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.159.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of the month of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Sankaty Star S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189 598,

Here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Amazona Investment III S.à r.l.” (the “Company”), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Company Law”), by the law dated March 22, 2004, on securitization, as amended (the “Securitization Law”) and by article 1832 of the Civil code, as amended, as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company’s board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to enter into securitization transactions within the meaning of the Securitization Law, and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether moveable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions involving, directly or indirectly, real estate financing. In this regard, the Company may undertake origination of loans or grant assistance, in whatever form, including, without limitation, by subscription or purchase of stocks, bonds, debentures, obligations or notes, advances, or loans, whether secured or unsecured. The Company may assume risks relating to real estate receivables, directly or indirectly through another entity, by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may acquire debt instruments relating to real estate financing and originate loans to companies holding real estate to the extent that the granting of such loans will not be considered as lending to the public. The Company can proceed with the securitization of (a) securities (debt, equity, hybrid) and claims issued by public or private enterprises, national or international organizations and institutions, sovereign states as well as by any other legal entities and (b) assets and receivables of any other type or nature.

The Company may, in this same context, acquire, invest in, hold and dispose of loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants, financial interests, and other securities in compliance with the provisions of Luxembourg law, it being understood that the Company may not issue securities to the public.

To the extent permitted by the Securitization Law, the Company's purpose further includes the administration of the instruments it acquires and the undertaking of all actions pursuant to any security packages provided by any parties to the Company, the realization of such securities and the ownership and the operating of the underlying assets for its own benefit or the benefit of syndicates.

3.2. The Company will finance itself through the issuance of shares, bonds, notes, preferred equity certificates or other debt securities (howsoever described) and loans whether on a secured or unsecured basis and from any person permitted by applicable Luxembourg law (including the Company's shareholders) within the limits of the Securitization Law. The yield of such financing instruments may depend, wholly or in part, on the securitized risks. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowing and/or issues of debt or equity securities to any entity or persons, and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets, in each case to the extent that those activities are not considered as regulated activities of the financial sector and are compliant with the Securitization Law.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

Art. 7. Compartments.

7.1 The board of managers may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the board of managers creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

7.2 As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any Compartment.

7.3 Unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created a specific Compartment, no resolutions of the board of managers may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of the shareholders or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the board of managers taken in breach of this article shall be void.

7.4 Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

7.5 Where pursuant to article 7.3. above, the prior approval of the shareholders of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in article 15 below apply. Where the prior approval of the creditors of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the board resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

III. Management - Representation

Art. 8. Manager(s).

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

8.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

8.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

8.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time *ad nutum* (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

Art. 9. Powers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 11.

Art. 10. Procedure.

10.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. If appointed, the chairman shall in no circumstances have a casting vote. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

10.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.

10.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice

shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

10.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

10.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Class A and Class B managers were appointed, at least one Class A manager and one Class B manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Class A managers and Class B managers, such resolutions must be approved by at least one Class A manager and one Class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.

10.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 11. Representation of the Company.

11.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager, or, if the Company is managed by a board of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager of the Company.

11.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2 and within the limits of such power.

Art. 12. Conflicts of interest.

12.1 In the event that any manager of the Company may have any conflict of interest with respect to any decision to be taken by the board of managers, such manager shall make known to the board of managers such conflict of interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The concerned manager shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such manager's interest therein, shall be disclosed in a special report at the next general meeting of the shareholders of the Company before any vote on any other resolution. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflict of interest must be recorded in minutes.

12.2 If a manager (the Excused Manager) is unable to vote on any matter to be decided by the board of managers as a result of article 12.1, then the other manager of the same class as the Excused Manager shall vote in place of the Excused Manager.

12.3 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company have an interest in the transaction, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.4 The provisions of article 12.1 hereof do not apply to decisions of the board of managers relating to the day-to-day operations of the Company undertaken on arm's length terms.

Art. 13. Liability of the managers.

13.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

13.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

13.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 9.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having

been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 14. Powers and voting rights.

14.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

14.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

14.3 Without prejudice to articles 14.4 and 14.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

14.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 15.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

Art. 15. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

15.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing at least one-half (1/2) of the share capital of the Company.

15.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

15.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

15.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

15.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

15.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

15.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted (i) by shareholders (ii) owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

15.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders, owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

15.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Accounting Year and annual general meeting.

16.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

16.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) and shareholders of the Company.

16.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

16.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

Art. 17. Auditor.

17.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises) chosen among the members of the Institute of registered auditors ("Institut des réviseurs d'entreprises").

17.2 The external auditor(s) will be appointed by the board of managers in accordance with article 48 of the Securitization Law. The board of managers will determine their number, their remuneration and the term of their office.

17.3 The external auditor(s) are eligible for reappointment but may be removed any time (i.e. without any reason) by the board of managers.

17.4 The external auditor(s) shall fulfill all duties prescribed by the Companies Law and the Securitization Law. The external auditor(s) has/have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

Art. 18. Allocation of Profits.

18.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

18.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

18.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation.

19.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

19.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

VII. General provisions

Art. 20. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor (the Investor) in, and any creditor (the Creditor) of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the company (the Contracting Party) agrees not to petition for bankruptcy of the company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company.

Art. 21. Other General Provisions.

21.1 Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

21.2 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures on circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

21.3 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Company Law and the Securitization Law and, subject to any non waivable provisions of the Company Law and the Securitization Law, and any agreement entered into by the shareholders from time to time.

167032

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, Sankaty Star S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe the twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set at four the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time.

The following persons are appointed as class A managers of the Company:

(i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg;

(ii) Mr. Julien PETITFRERE, born in Thionville (France) on March 17, 1981, with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg.

The following persons are appointed as class B managers of the Company:

(i) Ms Grindale GAMBOA, born in Bacolod City, Philippines on 24 January 1987, with professional address at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel;

(ii) Ms Sally FASSLER, born in New York (USA) on May 9, 1973, with professional address at John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, Boston, Massachusetts 02116, USA.

Second resolution

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois d'octobre,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Sankaty Star S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), établie et ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 189 598.

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Amazona Investment III S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), la loi du 22 Mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (la «Loi sur la Titrisation») et par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présent statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la société est de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, ainsi que les risques découlant d'obligations assumés par des tiers ou inhérents à la totalité ou à une partie des activités réalisées par des tiers, dans le cadre d'une ou plusieurs transactions impliquant, directement ou indirectement, le financement immobilier. A cet égard, la Société peut procéder à l'origination et l'acquisition de prêts et pourvoir au financement, de quelque manière que ce soit, incluant, sans limitation, la souscription ou l'achat de valeurs mobilières, obligations et autres titres de créances, avances ou prêts, qu'ils soient garantis ou non. La Société peut assumer les risques liés aux créances immobilières, directement ou indirectement, à travers une autre entité, par l'acquisition d'avoirs, la garantie d'obligations ou en s'engageant de quel qu'autre manière. La Société peut acquérir des instruments de dette liés au financement immobilier et procéder à l'origination de prêts aux sociétés investissant elles-mêmes dans l'immobilier dans la mesure où l'octroi de tels prêts ne sera pas considéré comme une activité de prêt au secteur public. La Société peut procéder à la titrisation (a) de titres (instruments de dette, de capitaux ou hybrides) et de créances émises par des sociétés publiques ou privées, des organismes et institutions nationaux et internationaux, des états souverains ainsi que par tout autre entité juridique et (b) d'avoirs et de créances de tout autre type ou nature.

La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, investir dans, détenir et disposer de prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, avances, actions ou parts sociales, warrants, et autres instruments représentant des intérêts financiers et autres valeurs mobilières conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, étant entendu que la Société ne peut pas émettre des titres au public.

Dans les limites prévues par la Loi sur la Titrisation, la Société peut aussi se charger de l'administration des instruments financiers qu'elle acquiert et entreprendre toute action en vertu de garanties ou gages émis en faveur de la Société par un tiers, la réalisation de ces titres, de leur détention ou de l'exploitation des avoirs sous-jacents, que ce soit pour son bénéfice propre ou pour le bénéfice de syndicats.

3.2 La Société se financera par l'émission de parts sociales, d'obligations et billets à ordre, de certificats de capital préférentiels ou autres titres de créances (quels qu'ils soient) ainsi que les prêts, qu'ils soient garantis ou non, et par toute personne dans la mesure prévue par la loi luxembourgeoise (y inclus les actionnaires de la Société) dans les limites de la Loi sur la Titrisation. Le rendement de tels instruments financiers pourra dépendre, entièrement ou partiellement des risques titrisés. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, le produit d'emprunts et/ou d'émission de titres de créance ou de capital, à toute entité ou personne, et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier et soient conformes à la Loi sur la Titrisation.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuation monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les activités et opérations qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Art. 7. Compartiments.

7.1. Le conseil de gérance pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Chaque compartiment correspondra à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société, sauf si les résolutions prises par le conseil de gérance ayant créés ces Compartiments en disposent autrement. Les résolutions du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments, ou les modifiant, liera les tiers à la date de ces résolutions.

7.2. Tout comme les associés, les investisseurs et les créanciers, chaque Compartiment de la Société sera considéré comme une entité séparée. Les droits des associés et des créanciers de la Société qui (i) ont été affiliés à un Compartiment lors leur création, ou (ii) sont apparus en raison de la création, l'opération ou la liquidation d'un Compartiment sont sauf s'il en est disposé autrement dans les résolutions du conseil de gérance ayant créés le Compartiment en question, strictement limités à l'actif de ce Compartiment et les actifs de ce Compartiment seront mis à la disposition exclusive de ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas affiliés à un Compartiment spécifique n'auront aucun droit sur les actifs d'un Compartiment, quel qu'il soit.

7.3. Sauf si les résolutions prises par le conseil de gérance ayant créés un Compartiment spécifique en disposent autrement, aucune résolution du conseil de gérance ne pourra être prise en vue de modifier lesdites résolutions ayant créés un tel Compartiment ou pour prendre tout autre décision affectant directement les droits des associés ou des créanciers dont les droits seraient affiliés à ce Compartiment sans l'approbation préalable des associés ou créanciers dont

les droits sont affiliés au Compartiment concerné. Toute décision du conseil de gérance prise en violation de ce présent article est nulle.

7.4. Chaque Compartiment de la Société sera liquidé séparément sans qu'une telle liquidation ne résulte en la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

7.5. Lorsque s'appliquent les dispositions de l'article 7.3 ci-dessus, l'approbation préalable des associés d'un Compartiment spécifique est requise, les conditions de majorité tel que prévu à l'article 15 ci-dessous s'appliquent. Lorsque l'approbation préalable des créanciers d'un Compartiment spécifique est requise, les conditions de majorité s'appliquant aux résolutions du Conseil soit créant un tel Compartiment, soit délivrant les documents relatifs aux titres d'un tel Compartiment, s'appliquent.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

8.2. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de deux classes de gérants (A et B).

8.3. Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

8.4. Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 11.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des actionnaires, qui n'aura en aucun cas une voix prépondérante. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des actionnaires.

10.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.3. Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

10.5. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, facsimile ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

10.6. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.7. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.8. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courriel.

Art. 11. Représentation.

11.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B de la Société.

11.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 9.2 et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Conflit d'intérêts.

12.1 Au cas où un gérant de la Société aurait un conflit d'intérêt sur une décision que le conseil de gérance doit prendre, ce gérant doit faire connaître au conseil de gérance son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Le gérant concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit gérant seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société dans un rapport spécial préalablement à tout vote ou toute autre résolution. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal.

12.2. Au cas où un gérant (le Gérant Excusé) ne peut prendre parti au vote quelque soit le sujet en question eu égard au paragraphe 12.1, the Gérant de la même classe que le Gérant Excusé pourra prendre part au vote en place et lieu du Gérant Excusé.

12.3 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont gérant, administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

12.4 Les dispositions de l'article 12.1 des Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions du conseil de gérance concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Responsabilité des gérants.

13.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

13.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

13.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de vote.

14.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

14.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

14.3 Sans préjudice des articles 14.4 et 14.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

14.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 15.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

Art. 15. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

15.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

15.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

15.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

15.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

15.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

15.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

15.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

15.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

15.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Exercice social et assemblée générale annuelle.

16.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

16.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

16.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

16.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 17. Réviseur d'entreprise.

17.1 Les activités de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises choisis parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

17.2 Le ou les réviseurs d'entreprises seront nommés par le conseil de gérance conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation. Le Conseil de gérance déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

17.3 Le ou les réviseurs d'entreprises seront rééligibles pour nomination mais seront révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par le conseil de gérance.

17.4 Le ou les réviseurs d'entreprises devront satisfaire tous les devoirs prescrits par la Loi et la Loi sur la Titrisation. Le ou les réviseurs d'entreprises ont un droit illimité et permanent de supervision et de contrôle des activités de la Société.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1. Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

18.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

18.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation.

19.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

19.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 20. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les biens de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur (l'Investisseur), et tout créancier (le Créancier) de la Société et toute autre personne ayant contracté avec la société (la Partie Contractante) acceptent de ne pas assigner la Société en faillite ou de demander à son encontre l'ouverture de toute procédure collective ou d'assainissement.

Art. 21. Autres Dispositions générales.

21.1. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

21.2. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, les résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et les résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

21.3. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur la Titrisation et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation, ainsi qu'à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Sur ces faits, Sankaty Star S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à quatre (4) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée.

Les personnes suivantes sont nommées Gérants de classe A de la Société:

(i) Mr. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg;

(ii) Mr. Julien PETITFRERE, né à Thionville (France) le 17 mars 1981, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg.

Les personnes suivantes sont nommées Gérants de classe B de la Société:

(iii) Mme Grindale GAMBOA, née à Bacolod City, Philippines le 24 janvier 1987, avec adresse professionnelle au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel;

(iv) Mme Sally FASSLER, née à New York (USA) le 9 mai 1973, avec adresse professionnelle au John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, Boston, Massachusetts 02116, USA.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2014. LAC/2014/47944. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163685/755.

(140187023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

ESCE S.A., Société Anonyme,

(anc. ESCE S.à r.l.)

Siège social: L-3933 Mondercange, 14, rue Kiemel.

R.C.S. Luxembourg B 21.614.

L'an deux mille quatorze,

le premier octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

ont comparu:

1. La société anonyme I.B.M.S. - International Business and Management Services S.A., ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

ici représentée par Madame Nathalie GAUTIER, Master Administration des Entreprises, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 décembre 2013, laquelle procuration est restée annexée à un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2013, numéro 34823 de son répertoire;

2. Monsieur Marino CHELLI, demeurant au 14, rue Kiemel, L-3933 Mondercange,

ici représentée par Madame Nathalie GAUTIER, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2014, laquelle procuration est restée annexée à un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2013, numéro 34823 de son répertoire;

3. Monsieur Raymond SOLAZZI, demeurant au 45, rue Arthur Useldinger, L-4351 Esch-sur-Alzette,

ici représentée par Madame Nathalie GAUTIER, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2014, laquelle procuration est restée annexée à un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2013, numéro 34823 de son répertoire.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, étant les trois (3) seuls et uniques associés de la société «ESCE S.à r.l.», (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 14, rue Kiemel, L-3933 Mondercange, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21 614, constituée selon un acte notarié reçu en date du 11 mai 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 145 de 1984. Les statuts ont été modifiés la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 768 du 25 mars 2014 et page 36834,

ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

- Que par acte notarié reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date du 30 décembre 2013 (No 34 823 de son répertoire) enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 janvier 2014, sous la relation: EAC/2014/201 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, en date du 03 février 2014, sous la référence: L140020829, les parties comparantes, en leur qualité de seuls et uniques associés, ont décidé entre autres de changer la forme juridique de la Société d'une société à responsabilité limitée en celle du société anonyme, avec une refonte complète des statuts de la Société, sans modification de son objet social ni changement de son siège social administratif et statutaire;

- Qu'une erreur de plume s'est glissée dans cet acte de transformation de la forme juridique en société anonyme;

- Qu'en effet, l'adresse du siège social statutaire et administratif de la Société reste fixée au 14, rue Kiemel, L-3933 Mondercange et non comme indiqué à la fin de la Sixième résolution dudit acte de transformation de la forme juridique, la référence à l'adresse du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Que par conséquent il s'agit de supprimer purement et simplement à la fin de cette Sixième résolution contenue dans le susdit acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, en date du 30 décembre 2013, la référence à l'adresse 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Que toutes les autres dispositions figurant audit acte du 30 décembre 2013, demeureront inchangées.

Pour les dépôt et publication, tout pouvoir est conféré au porteur d'une expédition du présent acte.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la même mandataire elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte rectificatif.

Signé: N. GAUTIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13689. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014163893/60.

(140187094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Orado Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orado Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014165769/11.

(140188802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.
